



**Caisse  
Française de  
Financement  
Local**

Issy-les-Moulineaux, le 7 août 2019

**RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS AU 30 JUIN 2019**

Conformément à la réglementation en vigueur, la Caisse Française de Financement Local annonce que son rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2019 a été déposé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) le 7 août 2019 et qu'il peut être consulté sur son site internet : <https://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/investisseurs/publications/> (rubrique : Rapport sur la qualité des actifs).